

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ISTRES**

SÉANCE DU 21 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
et le Jeudi 21 Juin à 9h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François BERNARDINI, Maire d'Istres.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CASADO, CAMBON, MAYOR, COLSON, PRETOT E., DEROT, GREFF, ARAGNEAU, GAMBI, EINAUDI, TRAMONTIN, BREMAUD, BOUCHAUD, GOUIN, FERRARI, GINIES, WORMES, QUET, CALDIN, PRIAUD, CAMOIN, DROUVROY, ALVERNHE, FRANCOIS, MOUILLARD, VALENTIN, CRIADO, MOUROT JM., LEBAN, PRETOT R. (jusqu'au point 8 – Rapport annuel Politique de la Ville pour 2017), JAREMA, CARPENTIER.

Absents excusés :

M. GARCIA, Adjoint au Maire, procuration à M. CASADO
Mme CISELLO, Conseillère Municipale, procuration à Mme GREFF
Mme MORA, Conseillère Municipale, procuration à Mme JOULIA
Mme ROMAN, Conseillère Municipale, procuration à M. COLSON
M. GRIMALDI, Conseiller Municipal, procuration à M. BREMAUD
Mme AYOT, Conseillère Municipale, procuration à Mme CAMOIN
Mme MOUROT S., Conseillère Municipale, procuration à M. MOUROT JM.

Absents :

M. DELYANNIS, Mme IORIO, M. PRETOT R. (à partir du point 9 – Contrat de Ville programmation 2018 – participation complémentaire au financement de projets retenus dans le cadre de la Politique de la Ville)

N° 127/18

Rapporteur : PRETOT Emmanuelle

OBJET: Tarifs 2018/2019 des Accueils Collectifs de Mineurs

La ville d'Istres accueille les enfants âgés de 3 à 14 ans en ACM (Accueils Collectifs de Mineurs). En sa séance du 27 juillet 2017, le conseil municipal a voté la délibération n°187/17 relative à la modification de cet accueil. Les ACM fonctionnent désormais le mercredi à la journée et à la demi-journée, les familles ont le choix d'inscrire leurs enfants le matin ou l'après-midi.

Afin de permettre un calcul plus équitable des tarifs en fonction du quotient familial des usagers, une commission composée d'un représentant de chaque liste a été réunie et a opté pour des tarifs directement proportionnels aux QF (quotients familiaux) et ainsi a supprimé les effets de seuil.

La proposition de nouvelles grilles de tarifs se décline par :

- la reconduction du dispositif LEA (Loisirs Équitables et Accessibles),
- le maintien d'un QF plancher à 901 € et d'un QF plafond à 1801 €
- le maintien d'un tarif minimum et d'un tarif maximum par prestation,
- la modification des formules de calcul actuelles afin de diminuer l'écart de tarif existant entre le QF à 900 € et celui au-dessus tout en maintenant les recettes de la commune,
- Une évolution progressive des tarifs sur les quotients familiaux compris en 901 € et 1 801 €.

Ces principes sont appliqués aux trois prestations des ACM :

- Forfait mensuel adapté au calendrier pour les accueils des mercredis,
- Forfait hebdomadaire adapté au calendrier pour les accueils à la journée et à la demi-journée.

Méthode :

Dans ce cas de figure l'homogénéisation des tarifs consiste à prendre deux points sur un intervalle donné, ici entre deux quotients familiaux, et à calculer la formule correspondante.

Les tableaux annexés présentent les tarifs des ACM en fonction des quotients familiaux à compter de septembre 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- SE PRONONCER sur les tarifs des accueils collectifs de mineurs selon les tableaux annexés à compter du 1^{er} septembre 2018,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en place de ces nouveaux tarifs.

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Vie de la Cité réunie le 18 Juin 2018, ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Quotients Familiaux de 0 € à 900 €

	Tranche A 0 € à 300 €			Tranche B 301 € à 600 €			Tranche C 601 € à 900 €		
	Forfait LEA*	Participation CAF LEA	Forfait hors LEA	Forfait LEA*	Participation CAF LEA	Forfait hors LEA	Forfait LEA*	Participation CAF LEA	Forfait hors LEA
Semaines de vacances comprenant :	FORFAITS A LA JOURNEE avec repas (inclus)								
4 jours	10,08 €	21,76 €	31,84 €	20,40 €	13,44 €	33,84 €	32,00 €	3,84 €	35,84 €
5 jours	12,60 €	27,20 €	39,80 €	25,50 €	16,80 €	42,30 €	40,00 €	4,80 €	44,80 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la demi-journée avec une journée et un repas (inclus sauf pour le forfait 2 demi-journées)								
4 jours	4,23 €	11,56 €	15,79 €	9,15 €	7,14 €	16,29 €	14,75 €	2,04 €	16,79 €
5 jours	4,80 €	13,60 €	18,40 €	10,50 €	8,40 €	18,90 €	17,00 €	2,40 €	19,40 €
Mois comprenant :	FORFAITS DES MERCREDIS avec repas (inclus)								
2 mercredis	5,04 €	10,88 €	15,92 €	10,20 €	6,72 €	16,92 €	16,00 €	1,92 €	17,92 €
3 mercredis	7,56 €	16,32 €	23,88 €	15,30 €	10,08 €	25,38 €	24,00 €	2,88 €	26,88 €
4 mercredis	10,08 €	21,76 €	31,84 €	20,40 €	13,44 €	33,84 €	32,00 €	3,84 €	35,84 €
5 mercredis	12,60 €	32,20 €	39,80 €	25,50 €	16,80 €	42,30 €	40,00 €	4,80 €	44,80 €
Mois comprenant :	FORFAITS DES MERCREDIS à la demi-journée sans repas								
2 mercredis	1,14 €	6,08 €	5,22 €	2,70 €	2,52 €	5,22 €	4,50 €	0,72 €	5,22 €
3 mercredis	1,71 €	6,12 €	7,83 €	4,05 €	3,78 €	7,83 €	6,75 €	1,08 €	7,83 €
4 mercredis	2,28 €	8,16 €	10,44 €	5,40 €	5,04 €	10,44 €	9,00 €	1,44 €	10,44 €
5 mercredis	2,85 €	10,20 €	13,05 €	6,75 €	6,30 €	13,05 €	11,25 €	1,80 €	13,05 €

* Sont bénéficiaires du dispositif LEA, les familles soumises au régime général de la CAF dont le Quotient Familial est compris entre 0 et 900€

DEDUCTION PAI ALIMENTAIRE LEA

	Tranche A 0 € à 300 €	Tranche B 301 € à 600 €	Tranche C 601 € à 900 €
Semaines de vacances comprenant :	FORFAITS A LA JOURNEE		
4 jours	1,40 €	2,10 €	2,80 €
5 jours	1,75 €	2,63 €	3,50 €
Semaines de vacances comprenant :	FORFAIT A LA DEMI-JOURNEE DONT 1 JOURNEE		
4 jours	0,35 €	0,53 €	0,70 €
5 jours	0,35 €	0,53 €	0,70 €
Mois comprenant :	FORFAITS DES MERCREDIS A LA JOURNEE		
2 mercredis	0,70 €	1,05 €	1,40 €
3 mercredis	1,05 €	1,58 €	2,10 €
4 mercredis	1,40 €	2,10 €	2,80 €
5 mercredis	1,75 €	2,63 €	3,50 €

QUOTIENTS FAMILIAUX DE 901 A 1200 €Formule du tarif à appliquer au QF :
(QF x A)+ B

	Plancher à 901 €	A	B	Plafond à 1200 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la journée avec repas (inclus)			
4 jours	41,60 €	0,066672	-18,4712	61,53 €
5 jours	52,00 €	0,083340	-23,0890	76,92 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la demi-journée avec repas (inclus)			
4 jours	19,85 €	0,0329	-9,8128	29,69 €
5 jours	23,00 €	0,0383	-11,5445	34,46 €
Pour les mois comprenant :	Forfait Mercredis avec repas (inclus)			
2 mercredis	20,80 €	0,0333	-9,2356	30,77 €
3 mercredis	31,20 €	0,0500	-13,8534	46,15 €
4 mercredis	41,60 €	0,0667	-18,4712	61,53 €
5 mercredis	52,00 €	0,0833	-23,0890	76,92 €
Pour les mois comprenant :	Forfait Mercredis à la demi-journée sans repas			
2 mercredis	6,30 €	0,0108	-3,4633	9,54 €
3 mercredis	9,45 €	0,0163	-5,1950	14,31 €
4 mercredis	12,60 €	0,0217	-6,9267	19,08 €
5 mercredis	15,75 €	0,0271	-8,6584	23,85 €

QUOTIENTS FAMILIAUX DE 1201 A 1500 €Formule du tarif à appliquer au QF :
(QF x A)+ B

	Plancher à 1201 €	A	B	Plafond à 1500 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la journée avec repas (inclus)			
4 jours	61,86 €	0,024933	31,9197	69,32 €
5 jours	77,33 €	0,0311657	39,89967	86,65 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la journée avec repas (inclus)			
4 jours	29,87 €	0,0107	16,9574	33,08 €
5 jours	34,67 €	0,0123	19,9498	38,33 €
Pour les mois comprenant :	Forfait Mercredis avec repas (inclus)			
2 mercredis	30,93 €	0,012466	15,959866	34,66 €
3 mercredis	46,40 €	0,018699	23,939799	51,99 €
4 mercredis	61,86 €	0,024933	31,919732	69,32 €
5 mercredis	77,33 €	0,031166	39,899666	86,65 €
Pour les mois comprenant :	Forfait Mercredis à la demi-journée sans repas			
2 mercredis	9,60 €	0,003010	5,984950	10,50 €
3 mercredis	14,40 €	0,004515	8,977425	15,75 €
4 mercredis	19,20 €	0,006020	11,969900	21,00 €
5 mercredis	24,00 €	0,007525	14,962375	26,25 €

QUOTIENTS FAMILIAUX DE 1501 A 1800 €Formule du tarif à appliquer au QF :
(QF x A)+ B

	Plancher à 1501 €	A	B	Plafond à 1800 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la journée avec repas (inclus)			
4 jours	69,65 €	0,0185	41,8622	75,18 €
5 jours	87,06 €	0,0231	52,3278	93,98 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la journée avec repas (inclus)			
4 jours	33,25 €	0,0073	22,2393	35,45 €
5 jours	38,53 €	0,0082	26,1639	41,00 €
Mois comprenant :	Forfait Mercredis avec repas (inclus)			
2 mercredis	34,82 €	0,009256	20,931104	37,59 €
3 mercredis	52,24 €	0,013883	31,396656	56,39 €
4 mercredis	69,65 €	0,018511	41,862207	75,18 €
5 mercredis	87,06 €	0,023139	52,327759	93,98 €
Mois comprenant :	Forfait Mercredis à la demi-journée sans repas			
2 mercredis	10,56 €	0,001806	7,849164	11,10 €
3 mercredis	15,84 €	0,002709	11,773746	16,65 €
4 mercredis	21,12 €	0,003612	15,698328	22,20 €
5 mercredis	26,40 €	0,004515	19,622910	27,75 €

Pour le repas un taux de participation financière des parents sera appliqué à son quotient familial :

	Tarif minimum	Taux appliqué au QF	Tarif maximum	Extérieur
Tarif Repas	2,00 €	0,222%	4,00 €	4,42 €

Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) permettant l'accès à la restauration du centre aéré municipal des enfants souffrant d'allergie ou d'intolérance alimentaire est calculé avec une remise de 35% du tarif du repas.

Déduction PAI Alimentaire (- 35%)	0,70 €	Tarif repas x 35%	1,40 €	1,55 €
--	---------------	--------------------------	---------------	---------------

TARIF ALSH pour les QF de 1801€ et au delà / Tarif extérieur

	Plafond de 1801 € et au delà	Extérieur
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la journée avec repas (inclus)	
4 jours	78,40 €	178,00 €
5 jours	98,00 €	222,50 €
Semaines de vacances comprenant :	Forfait à la demi-journée (inclus 1 journée et 1 repas)	
4 jours	37,15 €	89,59 €
5 jours	43,00 €	104,62 €
Pour les mois comprenant :	Forfait Mercredis avec repas (inclus)	
2 mercredis	39,20 €	89,00 €
3 mercredis	58,80 €	133,50 €
4 mercredis	78,40 €	178,00 €
5 mercredis	98,00 €	222,50 €
Pour les mois comprenant :	Forfait Mercredis à la demi-journée sans repas	
2 mercredis	11,70 €	30,06 €
3 mercredis	17,55 €	45,09 €
4 mercredis	23,40 €	60,12 €
5 mercredis	29,25 €	75,15 €

	QF 1801 € à « au delà »	Extérieur
Tarif Repas	4,00 €	4,42 €
Déduction PAI Alimentaire (-35%)	1,40 €	1,55 €